



RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Prony Resources s'engage à opérer de manière responsable en maîtrisant ses impacts sur l'environnement et sur la biodiversité exceptionnelle du Grand Sud calédonien. En contribuant à la transition mondiale vers des énergies durables, nous répondons à un besoin en nickel et en cobalt responsable et respectueux de l'environnement.

Nous nous engageons ainsi, dans une démarche d'amélioration continue et d'analyse du cycle de vie de nos activités et de notre produit, à mettre en œuvre les cinq lignes de conduite ci-après.

MAÎTRISER LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Assurer la gestion et la surveillance environnementale de l'ensemble des activités minières et industrielles afin de garantir une détection précoce de toute dérive ou non-conformité et d'être en mesure d'agir pour éviter les impacts environnementaux significatifs.

Évaluer périodiquement, et à chaque changement d'activité ou d'installation, les aspects environnementaux et les risques associés ; puis définir les actions pour éviter ou réduire les risques significatifs.

Contrôler la qualité et la conformité de tous les rejets dans l'environnement et veiller à ce que les équipes opérationnelles disposent des compétences et des ressources nécessaires pour prévenir tout rejet non contrôlé.

Analyser tous les incidents ayant des conséquences réelles ou potentielles sur l'environnement et y associer des mesures correctives pour éviter qu'ils ne se reproduisent.

LIMITER L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE ET LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Privilégier une utilisation durable des ressources naturelles et optimiser nos consommations en eau.

Rechercher constamment la sobriété et l'efficacité énergétique et engager un processus de transition vers des énergies renouvelables.

Contribuer à la réduction des émissions de GES et réduire son empreinte carbone de 50% en 10 ans en visant la neutralité carbone à l'horizon 2040.

Gérer de façon responsable les résidus issus du procédé industriel.

Réduire la production de déchets et assurer une élimination adaptée priorisant les filières de valorisation et l'économie circulaire.

GARANTIR LA CONFORMITÉ DES ACTIVITÉS ET DES INSTALLATIONS

Appliquer une veille réglementaire et une vérification périodique de la conformité aux exigences applicables.

Appliquer la réglementation et considérer les meilleures techniques disponibles pour les nouveaux projets.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Prendre en compte les enjeux de biodiversité dès la conception des projets, par la réalisation systématique d'études d'impact environnementales.

Appliquer systématiquement le principe « Éviter, Réduire, Compenser » à toute perte sur les écosystèmes liée à nos activités.

Poursuivre la mise en œuvre de programmes de production d'espèces endémiques pour la réhabilitation des zones dégradées et de conservation des espèces rares et menacées.

Contribuer à la préservation de l'environnement dans sa région d'influence et diversifier les actions de compensation afin de concilier gain écologique et développement d'activités économiques pour les générations futures.

Poursuivre et développer le programme de recherche et de développement pour améliorer les techniques de réhabilitation sur sols dégradés et sur résidus, ainsi que la reproduction d'espèces rares et récalcitrantes.

Mettre en œuvre un programme de préservation des forêts primaires non-intégrées aux réserves provinciales.

DIALOGUER AVEC LES PARTIES INTÉRESSÉES

Être à l'écoute des parties intéressées sur les questions environnementales.

Assurer une communication régulière et transparente de nos performances et risques environnementaux.

